



UNION POUR LA RÉINSTALLATION DES FAMILLES DÉPLACÉES
SHEN ONG (Arménie), Association CHÉNE (France), Fondation YALKÉZIAN (Canada)

Opération de réinstallation des familles d'Artsakh déplacées suite à la guerre d'octobre 2020

Erevan 2021

Les raisons d'une action urgente et structurée

La récente guerre en république d'Artsakh s'est terminée sur un résultat catastrophique. Elle a entraîné la perte d'environ 70% du territoire (120 collectivités urbaines et rurales) et le déplacement forcé de 38 154 personnes (9 599 familles) qui ont été temporairement installées en Arménie (30% des réfugiés sont déjà rentrés chez eux depuis le cessez-le-feu et se sont installés de manière indépendante dans différentes communes d'Artsakh). Bien que le gouvernement arménien ait pris des mesures d'urgence pour fournir une aide financière à ceux qui ont perdu leur maison, leur situation ne permet pas, pour l'heure, d'envisager des perspectives d'avenir claires et elle génère une série de difficultés : emploi, sécurité, logement, alimentation, éducation... . Dans la situation actuelle, l'exode des populations déplacées vers la Russie, les pays de l'UE et d'autres pays est une réalité.

Des mesures urgentes doivent être prises pour empêcher cet exode des Arméniens d'Artsakh. Les gouvernements des républiques d'Artsakh et d'Arménie se sont engagés à restaurer toutes les infrastructures endommagées (conduites d'eau, routes, électricité, gaz, etc.) des villes et villages restés sous le contrôle de l'Artsakh, créant ainsi les conditions nécessaires au retour à une vie normale.

Presque tous les habitants des villes et villages situés dans les frontières actuelles de l'Artsakh sont retournés dans leur lieu d'origine. Malgré tous les obstacles, la population d'Artsakh est disposée à rentrer. La présence des forces de maintien de la paix russes les rassure car elle augmente la sécurité de la population. La présence des Arméniens en Artsakh est cruciale pour l'avenir du pays. L'UNION formée de l'ONG SHEN (Arménie), l'ASSOCIATION CHÉNE (France) et la FONDATION YALKÉZIAN (Canada) a engagé cette opération dans le but de soutenir les familles déplacées qui le souhaitent à se réinstaller dans des villages d'Artsakh. Ce projet sera mis en œuvre en coopération avec le gouvernement d'Artsakh, sur la base d'un accord signé entre les parties chargées de la mise en œuvre.

Description des groupes concernés

Le projet proposé vise à soutenir la population d'Artsakh déplacée issue des régions de Hadrou, Kashatagh, Chahoumian et Chouchi. Les familles déplacées suite à la deuxième guerre d'Artsakh ont perdu la possibilité de retourner dans leurs habitations d'origine dans les zones désormais occupées et contrôlées par les forces azerbaïdjanaises. Le nombre de personnes originaires des zones occupées de l'Artsakh, vivant actuellement dans différentes localités d'Arménie, est estimé à environ 20 000 personnes.

Pour l'essentiel, ces familles ont tout perdu et sont actuellement dans des situations d'extrême précarité. Diverses initiatives collectives et individuelles ont été engagées pour fournir une assistance d'urgence aux familles déplacées par le gouvernement et plusieurs ONG. Ce soutien s'effectue sous forme d'hébergement temporaire (dortoirs, bâtiments administratifs, hôtels), de nourriture, de vêtements, d'aide financière ponctuelle et autres actions d'urgence. Dans leur village d'origine la principale activité économique de la

majorité des familles déplacées était l'agriculture. Ces éléments doivent être soigneusement pris en compte par les autorités de la république d'Artsakh lors de la planification de leur réinstallation. La population rurale aura des opportunités d'emploi limitées en milieu urbain et, par conséquent, il sera nécessaire de trouver des ressources à la hauteur des enjeux pour permettre aux forces vives de s'adapter aux conditions économiques de leur nouvelle vie et éviter l'expatriation.

Le programme devra permettre à toute famille déplacée qui le souhaite de se réinstaller dans une zone rurale à l'intérieur des frontières actuelles de l'Artsakh. Dans le cadre de cette opération d'ampleur, les familles résidant temporairement sur le territoire de l'Arménie seront identifiées et des actions seront engagées pour leur permettre de retourner en Artsakh. Toute famille, qui soumettra une demande pourra s'inscrire dans cette opération. Les tableaux ci-dessous présentent des données sur les familles déplacées des régions de Hadrout, Kashatagh, Chahoumian et Chouchi qui ont trouvé un asile temporaire en Arménie. La population de Hadrout représente le plus grand groupe parmi les déplacés, 43,27% du total. L'équipe de pilotage disposera de toutes les données sur la répartition des personnes déplacées en Arménie.

Objectifs et actions

Le projet a pour objectif de venir en aide aux familles déplacées qui souhaitent retourner en Artsakh, pour reprendre une vie normale dans leur environnement habituel. À cette fin, l'opération visera à améliorer l'état des habitations inhabitées dans les villages des régions de Martouni, Martakert, Askeran et Chouchi et, à créer des opportunités économiques dans les villages concernés. Des alternatives attrayantes devront être proposées aux familles qui envisagent, pour l'heure, d'émigrer d'Arménie vers l'étranger à la recherche d'une vie meilleure.

Objectif 1. Créer des conditions de vie permettant aux familles déplacées de se réinstaller durablement

Les habitations, appartenant à des citoyens d'Artsakh établis à l'étranger ou en Arménie, qui n'ont pas été habitées depuis de nombreuses années, seront réparées et meublées par le gouvernement de la république d'Artsakh. Les familles réinstallées bénéficieront de conditions de vie normales. Ces habitations seront louées pour au moins 3 ans, avec possibilité de prolongation. Les contrats de location pourront être prolongés avec le consentement des propriétaires et des résidents. Les familles acceptant de retourner en Artsakh seront invitées à participer à la remise en état de leurs futures maisons.

Les autorités d'Artsakh réaliseront les actions suivantes dans les villages des régions de Martouni, Martakert, Askeran et Chouchi :

- . identification et localisation des habitations vacantes existantes,
- . location auprès des propriétaires,
- . rénovation et ameublement complet des maisons,
- . fourniture d'électricité, de gaz et d'eau.

Objectif 2. Reloger des familles déplacées en Artsakh et premier secours

l'UNION s'engage auprès du gouvernement de la république d'Artsakh à :

1. Transporter les familles bénéficiaires en Artsakh avec ses propres moyens.
2. Attribuer, dans la première phase du projet, une vache à chaque famille retournant en Artsakh et deux vaches ou des porcs, moutons ou volailles équivalents pour les familles ayant trois enfants ou plus. La mise à disposition du bétail et des volailles s'effectuera selon la préférence des familles, d'après l'accord d'attribution signé (Annexe 2). L'UNION fournira également le fourrage nécessaire pendant les six premiers mois.
3. Attribuer aux familles réinstallées matériel, produits et semences leur permettant d'engager une activité agricole sur les terrains attenants et non attenants attribués :
 - . graines, semences,
 - . jeunes arbres,
 - . outils agricoles de base,
 - . produits de traitement,
 - . carburant diesel.

Ainsi les familles pourront-t-elles bénéficier d'une production agricole destinée à leur propre consommation ainsi qu'à la commercialisation.

Objectif 3. Intégration durable des familles réinstallées.

Au cours de la deuxième année du programme, des mesures seront prises pour augmenter les ressources des familles réinstallées et améliorer leur niveau de vie. Pour atteindre ces objectifs à moyen terme, l'opération devra renforcer les savoir faire et les capacités des bénéficiaires. Il devra promouvoir la formation de coopératives agricoles. L'opération aura un impact positif immédiat, non seulement sur les familles bénéficiaires, mais également sur le développement des communautés rurales choisies en favorisant le développement économique. Cette phase du projet comprendra le soutien d'activités agricoles plus étendues, y compris la création de pépinières, de serres, de production de fromage et de fruits secs et la création d'autres petites entreprises familiales.

La mise en œuvre des actions aboutira aux résultats suivants :

Résultat 1 : Maisons rénovées et meublées dans les villages d'Artsakh

Résultat 2 : Les déplacés souhaitant rentrer seront réinstallés en Artsakh

Résultat 3 : Les familles réinstallées auront une source de revenu stable

Tableau : Actions classées en fonction des résultats attendus

Résultat	Résultat 1 Dans les collectivités rurales sélectionnées en Artsakh les habitations sont rénovées et meublées.	Résultat 2 Les familles déplacées sont réinstallées en Artsakh.	Résultat 3 Les familles réinstallées ont une source de revenu stable.
Actions	<p>A1.1. Identifier et répertorier les maisons vacantes dans les villages des régions de Martuni, Martakert, Askeran et Chouchi.</p> <p>A1.2. Identifier les propriétaires des maisons répertoriées et prendre contact.</p> <p>A1.3. Présenter le projet aux propriétaires et conclure des accords de coopération.</p> <p>A1.4. Évaluer l'état des maisons, calculer le coût de rénovation et de l'ameublement.</p> <p>A1.5. Impliquer des équipes de construction.</p> <p>A1.6. Effectuer des travaux de réparation et d'ameublement.</p> <p>A1.7. Contrôle et suivi de l'exécution des travaux.</p> <p>A1.8. Présenter les rapports sur les maisons disponibles rénovées aux familles concernées (emplacement, les photos, etc.).</p>	<p>A2.1. Créer un site internet conjointement avec le gouvernement d'Artsakh permettre aux familles intéressées de s'inscrire dans l'opération.</p> <p>A2.2. Informer les familles concernées du développement de l'opération via diverses plateformes d'information.</p> <p>A2.3. En coopération avec les gouvernements d'Arménie et d'Artsakh, les Services d'émigration d'Arménie et les collectivités locales, identifier les familles déplacées vivant en Arménie souhaitant retourner en Artsakh.</p> <p>A2.4. Présenter aux familles concernées la procédure d'inscription dans l'opération. La demande devra inclure les données démographiques de la famille et le lieu de réinstallation préféré.</p> <p>A2.5. Expliquer en détail les conditions de participation des familles à l'opération.</p> <p>A2.6. Organiser la réinstallation des familles en Artsakh dès que le gouvernement d'Artsakh proposera des habitations rénovées aux familles dans la localité de leur choix.</p>	<p>A3.1. Fournir des vaches ou leur équivalent (porcs, moutons, volailles ou abeilles) aux familles réinstallées selon leur préférence.</p> <p>A3.2. Organiser le transport des animaux vers les villages d'Artsakh.</p> <p>A3.3. Fournir fourrage et graines aux familles réinstallées pendant les six premiers mois.</p> <p>A3.4. Fournir aux familles réinstallées des semences, des plants, des outils agricoles de base et des produits de traitement.</p>

Résultat

Le résultat à court et à long terme de cette opération est de favoriser le repeuplement des villages d'Artsakh en améliorant les conditions de vie par l'amélioration des infrastructures et la promotion des activités agricoles.

Résultat 1 : Les familles déplacées des territoires sous contrôle de l'Azerbaïdjan reviennent en Artsakh.

L'opération incitera les familles déplacées à retourner en Artsakh au lieu de chercher à s'expatrier. Compte tenu de tous les problèmes et incertitudes en Artsakh, vivre à l'étranger en tant que réfugié implique un

niveau de vie de migrant nettement inférieur. Les maisons inhabitées dans les collectivités rurales des régions de Martouni, Martakert, Askeran et Chouchi peuvent accueillir des familles déplacées. Des maisons supplémentaires seront répertoriées au cours de la mise en œuvre du projet. L'opération sera engagée par étapes, avec l'objectif, dans la première phase, de réinstaller 30 familles. En constituant un modèle d'aide concret et efficace cette opération devra permettre à un plus grand nombre de familles déplacées de souscrire au retour en Artsakh.

Résultat 2. Les familles réinstallées sont capables de subvenir à leurs besoins.

Les familles réinstallées recevront dans un premier temps du bétail/animaux de ferme, des semences et du carburant diesel pour cultiver les terrains attenants ou non attenants attribués. Les petites exploitations leur permettront de devenir autonomes ou du moins de réduire les coûts alimentaires. Les organisations membres de l'UNION sont, depuis leur création, impliquées dans des projets de développement et de soutien agricole en Arménie comme en Artsakh. L'UNION s'engage à accroître son implication en Artsakh et à élargir le champ des projets de développement, en intégrant la promotion des activités agricoles (amélioration et diversification de la production agricole, formation, création de petites entreprises familiales, promotion des coopératives agricoles, etc.).

L'engagement des parties chargées de la mise en œuvre

L'opération sera coordonnée et supervisée par une équipe de travail composée de quatre personnes, créée par l'UNION. L'opération sera mise en œuvre en coopération avec le gouvernement de la république d'Artsakh. Les organismes d'État d'Arménie aussi bien que les collectivités locales d'Arménie et d'Artsakh contribueront à la mise en œuvre :

- Le gouvernement de la république d'Artsakh présentera régulièrement aux membres de UNION le nombre et la localisation des maisons rurales à attribuer aux familles. Le gouvernement fournira des rapports sur la qualité et l'avancement des travaux de rénovation.
- Après avoir reçu les listes de maisons rénovées et meublées fournies par le gouvernement de la république d'Artsakh, l'UNION s'assurera sur place de la bonne exécution des travaux de rénovation et d'aménagement. Le gouvernement de la république d'Artsakh soumettra à l'UNION la liste des familles souhaitant déménager aussi bien que la liste des maisons rurales rénovées, approuvées par les familles.
- Le gouvernement de la république d'Artsakh, recevant la liste des familles et concluant des contrats de location, attribuera les maisons rénovées et meublées de leur choix aux familles souhaitant se réinstaller.
- Après l'attribution des maisons, l'UNION assurera le déplacement des familles d'Arménie en Artsakh.
- Dans un délai de deux semaines, l'UNION donnera une vache ou d'autres animaux domestiques (porcs, volailles, abeilles, etc.) équivalents, selon le souhait de la famille, et deux vaches ou autres animaux domestiques équivalents, selon le souhait de la famille ayant trois enfants ou plus.
- Les contributeurs au projet seront régulièrement informés de l'avancée de l'opération. Ils recevront des informations précises sur les familles qui auront été réinstallées.

Suivi et évaluation de l'opération

Le suivi et l'évaluation du projet feront l'objet d'un rapport mensuel, qui sera disponible sur le site internet de l'opération. L'équipe de pilotage effectuera des visites régulières dans les villages d'Artsakh concernés, auprès des familles bénéficiaires, pour évaluer leur situation.

- L'équipe de pilotage de l'opération enregistrera le nombre de familles réinstallées et le nombre de maisons rénovées.
- Des informations seront recueillies sur les besoins des bénéficiaires et les revenus générés par les activités agricoles.
- La réussite de l'opération sera mesurée par le nombre de familles qui demanderont à s'inscrire dans l'opération.

- L'équipe de pilotage surveillera et évaluera la réalisation des travaux, conformément au plan d'action préétabli.
- L'évaluation de l'opération sera également effectuée sur la base d'autres documents statistiques nationaux et locaux.

Risques

Type de risque	Description du risque	Mesures de prévention
Physique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre insuffisant de maisons inhabitées disponibles dans les villages d'Artsakh. 2. Difficultés à trouver de la main-d'œuvre professionnelle du bâtiment en Artsakh. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le gouvernement d'Artsakh poursuivra l'évaluation des maisons inhabitées disponibles dans les zones rurales. 2. En outre, le gouvernement envisagera la construction rapide de maisons. 3. Si nécessaire, il sera fait appel à des spécialistes d'Arménie pour superviser les travaux. 4. Les familles bénéficiaires pourront également participer aux travaux.
Politique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Risque de reprise de la guerre. 2. Situation politique instable, confiance insuffisante envers les autorités. 3. Soutien insuffisant de la part des collectivités locales. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La présence des forces de maintien de la paix russes en Artsakh accroît le sentiment de sécurité. 2. Information précise sur la forme de participation et les engagements pris par le gouvernement dans le projet. 3. Implication des collectivités locales et les structures d'État dans la planification du projet.
Économique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les familles réinstallées sont incapables de produire pour leur propre consommation. 2. L'activité agricole n'est pas assez rentable 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi des méthodes utilisées par les bénéficiaires afin de les aider, les assister (coaching, formation...) pour améliorer leur savoir faire. 2. Recherche de financements supplémentaires pour engager des mesures alternatives.
Social	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les propriétaires de maisons inhabitées et vacantes n'acceptent pas de louer leur habitation à des familles déplacées. 2. La participation à l'opération ne suscite pas suffisamment d'intérêt parmi les familles déplacées. 3. Les différences entre les maisons rénovées pour les familles réinstallées et les autres maisons du village peuvent conduire à des ressentiments parmi la population. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communiquer clairement sur les avantages de l'opération pour les propriétaires, notamment : <ul style="list-style-type: none"> . le bénéfice d'un revenu locatif mensuel supplémentaire. . le bénéfice d'une maison rénovée et meublée en cas de retour en Artsakh. 2. Communiquer clairement sur les avantages de l'opération pour les familles déplacées, notamment : <ul style="list-style-type: none"> . l'engagement le gouvernement d'Artsakh à prendre en charge les frais de location pour une durée initiale de trois ans, avec possibilité de prolongation. . l'aide apportée par l'UNION pour permettre aux familles réinstallées de générer des revenus à partir de l'activité agricole. . Populariser les réinstallations réussies.

Durabilité de l'opération

La durabilité de l'opération sera garantie par la création de ressources pour les familles réinstallées dans les villages, ce qui permettra de juguler l'émigration des familles d'Artsakh. L'implication directe du gouvernement d'Artsakh dans cette opération contribue également à sa crédibilité.

Actions réalisées en Artsakh

Le projet proposé a été établi à partir de l'expérience acquise, depuis des années, par chacune des composantes de l'UNION en Artsakh :

SHEN ONG (ARMÉNIE)

Création d'ateliers informatique dans toutes les écoles rurales d'Artsakh et formation des enseignants.

ASSOCIATION CHÉNE (France)

Repeuplement du village de Spitakashen,
Rénovation et ameublement du centre médical de Nerkin-Horatagh,
Alimentation en eau courante et réfection des sanitaires de l'école secondaire de Hadrout,
Activités éducatives pour enfants et adolescents à Chouchi de 2006 à 2010,
Rénovation et équipement de la salle de sport de l'école N°1 de Martakert.

FONDATION YALKÉZIAN (Canada)

Parrainage à long terme de l'école de musique Daniel Ghazaryan à Chouchi.